

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-454

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118186-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
		N° 2026-454

Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Année 2026 - Subventions d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Madame Catherine FABRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Depuis 2020, Bordeaux Métropole porte le programme « Plantons 1 million d'arbres », une politique publique ambitieuse visant à renforcer durablement la place de la nature sur son territoire.

Cette démarche répond à plusieurs enjeux majeurs : l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie des habitants et la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Elle repose sur une mobilisation large de l'ensemble des acteurs du territoire : communes, habitants, associations, entreprises, bailleurs sociaux et copropriétés.

À mi-parcours, le programme « Plantons 1 million d'arbres » a permis la plantation de plusieurs centaines de milliers d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble du territoire métropolitain, au travers de projets portés directement par Bordeaux Métropole mais également grâce à la mobilisation croissante de nombreux partenaires publics et privés. Cette dynamique collective contribue à transformer durablement les paysages métropolitains, à restaurer les continuités écologiques et à renforcer la résilience du territoire face aux effets du dérèglement climatique.

Parmi les dispositifs déployés dans le cadre de ce programme figure l'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, créée en 2023 afin d'accompagner les copropriétés, bailleurs sociaux et associations syndicales libres dans leurs projets de renaturation.

Ces espaces représentent un potentiel important de végétalisation en cœur d'agglomération et constituent des lieux privilégiés pour développer la biodiversité, améliorer le confort thermique et renforcer la présence de la nature au quotidien pour les habitants.

Mise en œuvre du dispositif

Par délibération du Conseil métropolitain du 27 janvier 2023, Bordeaux Métropole a adopté un règlement d'intervention visant à encourager la végétalisation des espaces résidentiels collectifs des copropriétés, des bailleurs sociaux ainsi que des espaces collectifs de lotissements gérés en association syndicale libre.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- contribuer à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique grâce au rafraîchissement apporté par les espaces végétalisés et à la désimperméabilisation des sols,
- améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants en développant l'accès à la nature dans les quartiers résidentiels,
- favoriser le retour de la biodiversité en ville en encourageant les plantations et une gestion écologique des espaces extérieurs.

Le règlement d'intervention précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions ainsi que les engagements des bénéficiaires. Une convention est établie avec

chaque porteur de projet afin de formaliser les engagements réciproques et les modalités de versement de l'aide.

Bilan du dispositif

Depuis son lancement, le dispositif d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs accompagne la transformation écologique des résidences du territoire métropolitain.

Les projets soutenus ont permis la plantation de milliers d'arbres, arbustes et plantes vivaces, la création de prairies et la reconquête d'espaces aujourd'hui plus favorables à la biodiversité et à l'adaptation climatique.

La présente délibération s'inscrit dans cette dynamique et témoigne de l'intérêt croissant des copropriétés et bailleurs sociaux pour les projets de végétalisation d'envergure.

Attribution des subventions d'investissement

À l'issue de l'instruction des dossiers déposés dans le cadre du règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, sept opérations sont proposées au financement :

- Résidence Château Raba à Talence – Aquitanis

Aquitanis, à la résidence Château Raba à Talence, programme la plantation d'arbres, d'arbustes, de couvre-sols, de vivaces, de graminées ainsi que la création de prairies.

Ces aménagements contribueront à renforcer la biodiversité, à améliorer le confort thermique de la résidence et à offrir un cadre de vie plus agréable aux habitants.

Aquitanis a programmé **552 289 € TTC** pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer l'aide plafonnée de **100 000 €**. Le taux applicable de **40 %** (correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10% du fait de l'ouverture au public de cet espace) permet d'atteindre ce plafond de subvention.

- Résidences Ravel et Saint-Saëns à Bordeaux – Vilogia

Vilogia, aux résidences Ravel et Saint-Saëns à Bordeaux, programme la plantation d'arbres, d'arbustes, de couvre-sols, de vivaces ainsi que la création de prairies afin de renforcer la présence de la nature au sein de ces ensembles résidentiels et d'améliorer leur adaptation aux effets du changement climatique.

Vilogia a programmé **113 274,74 € TTC** pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de **56 637,37 €**. Le taux applicable de 50 % (correspondant au taux de base de 30 %, augmenté d'une bonification de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50 % d'arbres et d'arbustes labellisés « Végétal local », ainsi que d'une bonification de 10 % liée à l'ouverture au public de cet espace).

- Résidence Perspective Haussmann à Bordeaux – Syndicat des copropriétaires Perspective Haussmann

Le Syndicat des copropriétaires Perspective Haussmann, à la résidence Perspective Haussmann à Bordeaux, programme la plantation d'arbres en pleine terre ainsi que les travaux nécessaires à leur implantation, afin de renforcer la végétalisation de la résidence et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Le syndicat a programmé **2 639,81 € TTC** pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de **1 055,92 €**. Le taux applicable de 40 % (correspondant au taux de base de 30 %, augmenté d'une bonification de 10 % du fait de l'ouverture au public de cet espace).

- Résidence Jardins de San Michèle à Mérignac – Syndicat des propriétaires des Jardins de San Michèle

Le Syndicat des propriétaires des Jardins de San Michèle, à Mérignac, programme la plantation d'arbres et d'arbustes afin de renforcer la végétalisation des espaces communs de la résidence et de favoriser la présence de la nature au sein de cet ensemble résidentiel.

Le syndicat a programmé **947 € TTC** pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de **473,50 €**. Le taux applicable de 50 % (correspondant au taux de base de 30 %, augmenté d'une bonification de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50 % d'arbres et d'arbustes labellisés «

Végétal local », ainsi que d'une bonification de 10 % liée à l'ouverture au public de cet espace).

- **Résidence Martinon à Gradignan– Syndicat des copropriétaires**

Le Syndicat des copropriétaires de la résidence Martinon programme la plantation de 471 jeunes plants, composés d'arbres et d'arbustes, ainsi que les travaux nécessaires à leur implantation afin de renforcer la trame végétale de la résidence, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de favoriser la biodiversité.

Le syndicat a programmé **11 662,04 € TTC** pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de **4 664,82 €**. Le taux applicable de 40 % (correspondant au taux de base de 30 %, augmenté d'une bonification de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50 % d'arbres et d'arbustes labellisés « Végétal local »).

- **Résidences Graphik et Modulo à Bordeaux – Vilogia**

Vilogia, aux résidences Graphik et Modul'O à Bordeaux, programme un important projet de végétalisation comprenant la plantation d'environ 160 arbres, de nombreux arbustes, vivaces, graminées, couvre-sols et plantes grimpantes, la création de 492,5 m² de pelouse ainsi que l'aménagement de plusieurs espaces paysagers (jardin des reconquêtes végétales, jardin des essais, plaine des jeux, mail arboré, place des voisins et jardins sous pilotis).

Vilogia a programmé **95 367,25€ TTC** pour l'ensemble des études, travaux et plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de **38 146,90 €** correspondant à 40 % des dépenses éligibles (correspondant au taux de base de 30 %, augmenté d'une bonification de 10 % liée à l'ouverture au public de cet espace).

- **Résidence Le Pailley à Gradignan - Syndicat des copropriétaires le Pailley**

Le Syndicat des copropriétaires de la résidence Résidence du Pailley programme, sur trois saisons de plantation, la plantation de 31 arbres de haute tige et 1 141 baliveaux, ainsi que la désimperméabilisation de 165 m² de sols, afin de renouveler et renforcer le patrimoine arboré de la résidence, de favoriser la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

La copropriété a programmé **50 713 € TTC** pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une subvention de **25 356,50 €** correspondant à 50 % des dépenses éligibles (correspondant au taux de base de 30 %, augmenté d'une bonification de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50 % d'arbres et d'arbustes labellisés « Végétal local », ainsi que d'une bonification de 10 % liée à l'ouverture au public de cet espace).

Nom de la résidence	Ville	Budget Prévisionnel	% de subvention	Montant de la subvention
Château Raba	Talence	552 289,00 €	40 % (plafonnée)	100 000,00 €
Ravel et Saint-Saëns	Bordeaux	113 274,74 €	50 %	56 637,37 €
Perspective Haussmann	Bordeaux	2 639,81 €	40 %	1 055,92 €
Jardins de San Michèle	Mérignac	947,00 €	50 %	473,50 €
Martinon	Gradignan	11 662,04 €	40 %	4 664,82 €
Graphik et Modul'O	Bordeaux	95 367,25 €	40 %	38 146,90 €
Le Pailley	Gradignan	50 713,00 €	50 %	25 356,50 €
TOTAL		826 892,84 €		226 335,01 €

Le montant total des subventions proposées s'élève à **226 335,01 €**.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5215-26, L.5217-7 et L.5217-10-3 relatifs aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération n° 2023-101 du 27 janvier 2023 adoptant le règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs,

VU les demandes de subvention déposées dans le cadre de ce règlement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les projets présentés participent à la mise en œuvre des objectifs du programme « Plantons 1 million d'arbres », contribuent à l'adaptation du territoire au changement climatique, favorisent le retour de la biodiversité en ville et améliorent durablement le cadre de vie des habitants de la métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux sept bénéficiaires les subventions d'investissement figurant dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de **226 335,01 €**,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions annexées ainsi que tout acte afférent précisant les modalités de versement des subventions accordées,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--